



## Pour des services publics de qualité en déficience intellectuelle

Volume 2  
Numéro 4  
Février 2021

### LE MILIEU ASSOCIATIF SE RÉORGANISE

Moins d'un an après la naissance de SOS DI SERVICES PUBLICS, voilà qu'un nouveau collectif d'organismes pour la défense des droits des personnes en situation de handicap (déficience physique) voit le jour. « Dans un esprit démocratique et vigoureusement combatif », ce sont onze organismes de défense des droits qui souhaitent réunir leur expertise « afin de faire avancer la cause des personnes en situation de handicap. »

Au même titre que notre organisme qui revendique une réforme majeure des services sociaux, ce collectif se propose d'intervenir sur un ensemble de situations qui compliquent l'existence de leurs membres. Et de la même façon que nous l'avons fait, il constate « qu'au fil du temps, la défense collective des droits devient de plus en plus marginalisée et mise de côté par le milieu. »

C'est là un double signal qui nous incite à revenir sur les termes de notre action. Qu'entendons-nous par concertation, promotion, représentation et défense des droits ? Surtout, pourquoi faut-il passer à une autre étape de l'action qui est celle de la revendication et de la mobilisation ? Tel et l'objet de ce numéro du bulletin de SOS DI SERVICES PUBLICS.



**Passer de la concertation et de la promotion à la revendication**

**La création récente de deux organismes de revendication :**

- **SOS DI SERVICES PUBLICS**
- **Collectif d'organismes pour la défense des droits des personnes en situation de handicap (déficience physique).**

**UN CAS DE MALTRAITANCE**

**LE GOÛT D'UN AUTRE MONDE QUI S'APPELLE L'AVENIR !**



COMITÉ DE COORDINATION DE  
SOS DI SERVICES PUBLICS

Marcel Faulkner (coord.)  
Élise Daviault  
Caroline Fradette  
Hélène Morin  
Isabelle Perrin  
Delphine Ragon  
Lucille Richard

#### DIFFUSION


Comité des usagers du  
CRDITSA de Montréal

Parents pour la déficience  
intellectuelle

Regroupement de parents de  
personnes ayant une  
déficience intellectuelle de  
Montréal

RÉVISION DES TEXTES  
Ginette Déziel

MISE EN PAGE  
Élise Daviault

 [SOS DI SERVICES PUBLICS](https://sodiservicespublics.jimdosite.com)  
Web : <https://sodiservicespublics.jimdosite.com>

## PASSER DE LA CONCERTATION ET DE LA PROMOTION À LA REVENDICATION

Marcel Faulkner

Considérant l'effritement et la piètre qualité des services publics destinés aux personnes handicapées, il est singulier que le milieu communautaire ait si peu analysé l'efficacité des stratégies de concertation, de promotion des intérêts et de défense des droits qu'il a déployées au cours des dernières décennies.

Il ne nous appartient pas de combler le vide laissé par l'absence de telles analyses, mais l'état déplorable dans lequel se trouvent les services publics actuellement n'oblige-t-il pas à réviser le recours à ces stratégies ? Le temps n'est-il pas venu de prendre acte de l'absence d'écoute de la part du MSSS que plusieurs déplorent et de la nécessité de réorganiser de fond en comble les services sociaux ? Poser la question c'est y répondre. C'est aussi la raison pour laquelle il y a lieu de prendre une distance à l'égard de ces vieilles stratégies et de passer à une forme d'action plus offensive et déterminée.

### Les stratégies tranquilles de la concertation et de la promotion

C'est notamment le cas à l'égard de la concertation entre les groupes communautaires à des fins de représentation quand la lourdeur des processus et la minceur des résultats les enferment dans l'attente, les faux espoirs et, hélas, trop souvent dans l'impuissance. Que dire aussi des activités de promotion et de défense des droits individuels quand elles sont confrontées à l'opacité des structures administratives, au cloisonnement des services, à la distance que les établissements et les intervenants maintiennent à l'égard des familles et des groupes, et quand la confidentialité des dossiers sert trop facilement d'alibi au refus de collaborer des établissements ?

Et qu'en est-il des actions menées par les organismes provinciaux dont la représentation des intérêts et la défense des droits est la principale fonction ? Peut-on affirmer que ces actions ont influencé le contenu des réformes qui se sont succédé à un rythme affolant au cours des dernières décennies, surtout quand on sait que celles-ci n'ont guère amélioré les services aux personnes handicapées ? Aujourd'hui, plusieurs de ces organismes affirment que cette stratégie se heurte de plus en plus souvent à des portes closes<sup>1</sup>.

## Une première conclusion

En somme, s'il est arrivé, et qu'il arrive encore quelquefois, que la concertation enregistre quelques gains, il faut bien reconnaître que c'est au prix de beaucoup de patience et d'une grande persévérance que les groupes y parviennent. Et si la promotion et la défense des droits ont connu certains succès lors d'une conjoncture fort différente de celle que l'on connaît actuellement, il faut aussi admettre qu'il est difficile aujourd'hui de faire valoir les besoins des populations les plus vulnérables.

Reconnaissons que ces stratégies ont épuisé leurs ressorts et que l'époque des commissions parlementaires, des tables de concertation, des représentations au sommet, des 5 à 7 et des cocktails est révolue depuis longtemps déjà.

La conjoncture actuelle n'est plus celle qui prévalait il y a 20 ou 30 ans et l'effritement des services publics appelle à un redéploiement des engagements militants. En effet, pour que les populations les plus vulnérables puissent faire entendre leur voix, au premier chef desquelles il faut compter les personnes handicapées, il faut que leurs représentants reviennent à l'essentiel de leur mission, à savoir les besoins réels des personnes et des familles, et qu'ils reprennent l'initiative, non plus celles de la concertation et de la promotion au sens courant du terme, mais celle de la revendication et de la mobilisation.

Ce changement d'orientation suppose une autre vision de l'action communautaire et un nouveau réaligement des forces en fonction des réalités actuelles des personnes vulnérables et de l'entêtement du MSSS à poursuivre le délitement des services sociaux. Il n'y aura pas de chemin facile et les actions à mener devront se déployer autant au niveau de la société civile et de ses organisations représentatives, qu'à celui des groupes communautaires et des familles.

---

<sup>1</sup> Association du Québec pour l'intégration sociale (AQIS), Fédération des Mouvements Personnes d'Abord du Québec (FMPDAQ), Mouvement Personnes handicapées pour l'accès aux services (Mouvement PHAS), « L'accès aux services de soutien à la participation sociale, lors de la transition à la vie adulte, pour les personnes ayant une déficience intellectuelle », projet de recherche présenté dans le cadre des services aux collectivités, volet 2, de l'UQÀM.

## Le rôle de la société civile

Des voix de plus en plus nombreuses s'élèvent pour demander au MSSS de tenir des états généraux sur le réseau de la santé et des services sociaux. Nous avons nous-mêmes proposé d'ouvrir un tel chantier, mais nous sommes d'avis qu'il faut mieux ne pas attendre que le MSSS en balise la démarche. Si des états généraux doivent se tenir, il vaut éviter que leur préparation échappe à la société civile, car il lui revient d'en prendre l'initiative à travers ses organisations représentatives : groupes communautaires, syndicats, associations professionnelles et chercheurs.



Autrement dit, il appartient à la population à travers ses corps constitués de dire au MSSS quels sont les services qu'elle souhaite obtenir et comment ceux-ci doivent être organisés et dispensés. Pour ce faire, un rapport de force et de conviction citoyenne doit se déployer contre la logique technocratique dans laquelle le MSSS se mure depuis des décennies

C'est en invitant toutes les organisations concernées à prendre la parole et à agir en ce sens que ce rapport de force et de conviction citoyenne prendra forme, ce qui implique de rétablir les instances de représentation de la société civile que les vingt dernières années de néolibéralisme, d'austérité et de centralisation du pouvoir ont réduit en cendres.

Le silence, pour ne pas dire l'omerta, qu'impose encore la direction du MSSS, et qui en même temps l'isole, ne pourra être levé que si la voix citoyenne supplante celle des technocrates. La transformation du réseau des services sociaux que la population exige de plus en plus ouvertement implique également que le MSSS soit contraint d'abandonner ses vieux modèles de gestion et d'organisation des services dont la population subit les effets délétères depuis trop longtemps déjà. Il appartient à la société civile d'indiquer la voie à suivre.

## Le rôle du milieu associatif et des familles

Toutes les forces vives du secteur de la santé et des services sociaux, et en particulier celles du milieu associatif et des familles, doivent définir clairement leurs revendications et élaborer des stratégies qui favorisent l'action concertée. Il s'agit là d'un défi de taille qui suppose un accord sur les objectifs à poursuivre, une mise en commun des ressources et une disponibilité généreuse. Cette stratégie de revendication et de mobilisation implique, notamment pour les groupes et associations, d'y consacrer une partie de leur temps et de leur énergie s'ils veulent que le MSSS abandonne la direction qu'il s'acharne à suivre contre toute logique raisonnable.

## TABLEAU RÉCAPITULATIF STRATÉGIE DE REVENDICATION ET DE MOBILISATION

Stratégie	Attitude et positionnement	Rapport relationnel	Moyen	Objectif et résultat
<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Revendication</li> <li>→ Mobilisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Attitude proactive</li> <li>→ Prendre l'initiative</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Rapport de force et de conviction citoyenne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Résister au désistement des services publics</li> <li>→ Prendre appui sur la société civile</li> <li>→ Rétablir les instances de représentation</li> <li>→ Manifester</li> <li>→ Explorer de nouveaux moyens d'action</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Transformer le système</li> </ul>

Si sensibiliser la population aux besoins des personnes vulnérables et organiser des manifestations sont des actions souhaitables et nécessaires, les capacités de mobilisation des familles et du milieu communautaire imposent de maximiser l'utilisation des ressources disponibles et de choisir les moyens les plus efficaces de revendiquer, quitte pour ce faire à explorer de nouvelles formes d'action. L'imagination des groupes et des familles sera certainement sollicitée afin de trouver de nouvelles formules qui feront mouche et qui marqueront les esprits.

Il faudra aussi porter sur la place publique les problématiques à dénoncer, choisir le terrain des actions à mener et revenir constamment à la charge. Finalement, il apparaîtra peut-être que la meilleure stratégie sera celle d'orchestrer l'ensemble des moyens dont les différents milieux maîtrisent déjà l'usage et d'en développer de nouveaux en recherchant la plus grande efficacité possible.

### Conclusion

On peut peut-être le déplorer, mais il n'est pas possible de souhaiter une transformation majeure du réseau des services sociaux sans devoir y consacrer du temps, des ressources et des énergies. Il s'agit probablement là du projet de société le plus important à l'heure actuelle pour la population, et les embûches pour le réaliser seront à la hauteur des intérêts et privilèges en cause. Raison de plus pour s'y employer immédiatement, et avec la plus grande détermination possible.

## LA CRÉATION RÉCENTE DE DEUX ORGANISMES DE REVENDICATION

### LA CRÉATION DE SOS DI SERVICES PUBLICS

Comité de coordination



SOS DI SERVICES PUBLICS est né d'un constat et d'une ambition. Le constat fort simple du transfert des services destinés aux personnes qui présentent une déficience intellectuelle vers les secteurs privé et communautaire, de la détérioration progressive des services restants dans les établissements, voire de l'abandon pur et simple de services et des populations à desservir en recourant à la mise en vigie et à la fermeture de dossiers.

À la compression des services s'ajoute la volonté du MSSS de poursuivre sur la voie qu'il a adoptée il y a une vingtaine d'années d'une gestion centralisée et comptable des établissements et relativement déconnectée des réalités des populations vulnérables. La seule réponse qui convienne à ce triste bilan est de délaissier les vieilles stratégies tranquilles de concertation et de promotion qui enferment trop souvent les groupes communautaires dans la routine et l'impuissance, pour passer à une forme d'action plus active et déterminée.

S'il existe un large consensus sur la nécessité de réformer le réseau de la santé et des services sociaux, force est de constater que cet espoir ne suffit pas. Pour faire valoir les besoins de la population, notamment des personnes qui ont une déficience intellectuelle, il faut d'abord que le plus grand nombre possible d'individus et de groupes se coalisent autour d'un ensemble cohérent de revendications et adoptent une posture plus revendicative.

C'est la mission que s'est donnée SOS DI SERVICES PUBLICS et la raison pour laquelle il propose dans un premier temps un ensemble de réformes dont les plus importantes sont les suivantes : la démocratisation du réseau des services sociaux, la reconnaissance d'une plus grande autonomie aux établissements, un meilleur financement des services et l'élimination des listes d'attente, la fin des transferts des services vers la première ligne, une gestion moins énergivore et une reddition de compte centrée sur la fonction d'adaptation plutôt que sur celle des contrôles quantitatifs.

Ensuite, SOS DI SERVICES PUBLICS invite toutes les personnes et tous les groupes concernés à opter pour une démarche de revendication et de mobilisation clairement affirmée qui ne se satisfera pas de consultations bidon et de représentations secrètes auprès les technocrates du MSSS.

SOS DI SERVICES PUBLICS est bien conscient des difficultés qui l'attendent, surtout en cette période où la revendication de meilleurs services publics se heurte à bien des intérêts, notamment à ceux des groupes et associations qui délaissent leur mission première pour se consacrer presque exclusivement à dispenser des services qui devraient l'être par les établissements, ce qui contribue par le fait même au désistement des services publics, ce que nous déplorons.

Le temps est venu pour le milieu associatif de reprendre l'initiative, non pas celle de la concertation et de la promotion des années passées, mais celle de la revendication et de la mobilisation que les besoins actuels des populations vulnérables et que l'entêtement du MSSS à poursuivre le délitement des services sociaux appellent.

Cela suppose un changement d'orientation de l'action communautaire et un redéploiement des engagements en fonction de la précarité des services publics et de la nécessité de transformer en profondeur le réseau des services sociaux. En s'appuyant sur les organisations représentatives de la société civile, le dévouement des groupes communautaires et les besoins des familles, il devrait être possible de construire un nouveau rapport de force et de conviction citoyenne qui pourrait s'opposer efficacement à la logique technocratique du MSSS.

## DEVENIR MEMBRE

Que vous soyez parents, responsable d'une personne ayant une déficience, dirigeant d'un groupe ou d'une association, vous êtes invités à adhérer à SOS DI SERVICES PUBLICS et à promouvoir sa plateforme de revendications dont vous trouverez le libellé intégral aux dernières pages de *Refonder les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle* à l'adresse suivante :

<http://rppadim.com/Rppadim/Pdf/Refonder-les-services.pdf>.

Il suffit de confirmer votre adhésion à l'adresse suivante : [marcelfaulkner@rppadim.com](mailto:marcelfaulkner@rppadim.com)

Si vous souhaitez plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter.  
Votre adhésion est importante.



L'hébergement, le soutien à domicile, l'assistance personnelle, l'accès aux services de santé, l'accompagnement, le logement, les violences institutionnelles et systémiques, la promotion de la vie autonome, le processus de plaintes institutionnel et l'accès aux services des demandeurs d'asile en situation de handicap sont quelques-uns des dossiers sur lesquels travaillera le nouveau collectif d'organismes en défense des droits des personnes en situation de handicap (en déficience physique) au cours des prochaines années.

Dans un esprit de solidarité, d'inclusion et de respect des missions de chacun, ce sont 11 organismes de défense de droits qui ont pour la première fois uni leurs voix. Ensemble, ils se sont engagés à travailler pour les intérêts des personnes en situation de handicap, et ce, au-delà de cette période de pandémie.

Marie Turcotte, directrice générale d'Ex aequo, présente ainsi les motivations derrière la création de ce collectif : « Nous constatons qu'au fil du temps, la défense collective des droits devient de plus en plus marginalisée et mise de côté par le milieu. Ce faisant, un écart de plus en plus important s'est créé entre les principes fondateurs de nos organismes et les méthodes actuellement pratiquées. C'est pourquoi s'est imposé à nous la nécessité de réunir au sein d'un nouveau regroupement les organismes dont les pratiques sont demeurées fidèles aux valeurs fondatrices de notre mouvement. »



Walter Zelaya, directeur général de MÉMO-Qc, ajoute pour sa part : « Ce collectif se veut une voix supplémentaire aux instances communautaires déjà existantes. Nous souhaitons mettre à profit notre vision commune de la défense collective des droits ainsi que notre expertise afin de faire avancer la cause des personnes en situation de handicap. »

Nous vous présentons les organismes qui ont participé à cette première rencontre :

- [L'Association multiethnique pour l'intégration des personnes handicapées \(AMEIPH\)](#)
- [Le Centre communautaire Radisson \(CCR\)](#)
- [Le Comité d'action des personnes vivant des situations de handicap \(CAPVISH\)](#)
- [Coop ASSIST](#)
- [Ex aequo](#)
- [L'Institut national pour l'équité, l'égalité et l'inclusion des personnes en situation de handicap \(INÉÉI-PSH\)](#)
- [Moelle épinière et motricité Québec \(MÉMO-Qc\)](#)
- [Le Mouvement des personnes handicapées \(Mouvement PHAS\)](#)
- [Le Regroupement des aveugles et amblyopes du Montréal métropolitain \(RAAMM\)](#)
- [Le Regroupement des usagers du transport adapté et accessible de l'Île de Montréal \(RUTA Montréal\)](#)
- [Le Réseau international sur le processus de production du handicap \(RIPPH\)](#)

Ainsi, à partir de maintenant, dans un esprit démocratique et vigoureusement combatif, le collectif entamera un travail de réflexion permettant la mise en place d'activités d'éducation populaire autonome et de sensibilisation et l'organisation d'actions afin de faire valoir les intérêts des personnes en situation de handicap.

## DEVINETTE



### Isabelle Perrin

Est-ce que Bernie Sanders patiente sur le Boul. Notre-Dame pour recevoir des services en DI-TSA? Est-ce ce que son dossier a été mis en vigie? Aurait-on fermé son dossier? Est-ce que son épisode de service a pris fin après dix rencontres? L'a-t-on transféré au communautaire? Attend-il son transport adapté ou sa rencontre de TEVA (transition école-vie active) prévue il y a trois ans? Patiente-t-il pour recevoir un appel de son intervenant-pivot ou pour rencontrer sa travailleuse sociale? À vous de deviner!

---

**AFFAIRE DE MALTRAITANCE. ENFERMÉ, BATTU ET AFFAMÉ**  
Ce texte est tiré de *La Presse* + Édition du 25 janvier 2021, Section ACTUALITÉS

---

## **Une ex-policrière accusée de maltraitance envers un homme vulnérable dont elle avait la responsabilité**

**Louis-Samuel Perron**

Enfermé la nuit et battu pour des peccadilles, un homme avec une déficience intellectuelle aurait vécu un calvaire pendant des années sous la garde légale de l'ex-policrière Danielle Guénette. L'homme vulnérable pesait à peine 50 kg lorsqu'il a finalement été secouru, affamé et souffrant d'hypothermie grave.

La femme de 58 ans, récemment retraitée de la Sûreté du Québec (SQ), fait face à six chefs d'accusation pour cette troublante affaire de maltraitance d'une personne vulnérable. De janvier 2016 à l'automne 2019, Danielle Guénette aurait battu, séquestré et gravement négligé un homme de 55 ans dont elle avait la responsabilité légale depuis 2016 par le Curateur public du Québec.

Il est important de préciser que Danielle Guénette était policière sur la Rive-Sud de Montréal pendant toute cette période. Elle n'a pris sa retraite que l'été dernier, alors que la Régie de police de Memphrémagog menait une enquête criminelle pour des crimes qui auraient été commis dans les résidences de l'accusée à Boucherville et à Magog.

C'est d'ailleurs à Magog que des ouvriers ont découvert la victime inconsciente, le 15 octobre 2019, à l'extérieur de la résidence de Danielle Guénette, en l'absence de cette dernière.

**L'homme vulnérable souffrait alors d'hypothermie grave, de dénutrition et de diverses blessures qui n'étaient pas nécessairement récentes. Il pesait seulement 50 kg et était affamé. Il a d'ailleurs pris 30 kg pendant son hospitalisation de trois mois.**

« Le fait que la personne était très, très maigre et passait beaucoup de temps à l'extérieur pourrait peut-être expliquer l'état d'hypothermie. Mme Guénette l'obligeait à passer du temps à l'extérieur de la résidence. Mais je vais laisser le soin aux médecins d'expliquer son état », a affirmé à *La Presse* l'agent Mickaël Laroche, de la Régie de police de Memphrémagog.

L'accusée donnait ainsi des tâches journalières à l'homme de 55 ans. Selon l'enquête, s'il ne remplissait pas ces tâches, il pouvait arriver « à l'occasion » que l'accusée frappe la victime aux bras et aux jambes.

## ENFERMÉ DANS SA CHAMBRE LA NUIT

L'homme vulnérable était également enfermé dans sa chambre chaque nuit et n'avait qu'un « petit pot » pour ses besoins, selon la Régie de police de Memphrémagog. Danielle Guénette aurait en effet installé un système de verrous dans ses deux résidences pour barrer la porte de la chambre de la victime de l'extérieur. La victime était « constamment » sous la garde de la policière qui faisait la navette entre Magog et Boucherville.

**Au terme d'une longue enquête, Danielle Guénette a été arrêtée en octobre 2020, trois mois après sa retraite de la SQ. Elle a comparu le 12 janvier dernier au palais de justice de Sherbrooke sur six chefs d'accusation, dont séquestration, voies de fait et fraude.**

L'ex-policrière est aussi accusée d'avoir omis de fournir les choses nécessaires à la vie de la victime et d'avoir causé des blessures à la victime par sa négligence criminelle. « Il s'agit de blessures subies au cours du temps sous la garde de Madame, comme des blessures infligées à la suite d'une chute. On n'apportait pas suffisamment de soins à la blessure, et cela causait des complications », explique l'agent Laroche.

Le policier de la Régie de police de Memphrémagog appelle d'ailleurs la population à dénoncer de tels cas de maltraitance. « Aussitôt que les gens ont des doutes pour la sécurité de gens vulnérables, comme des aînés ou des personnes vivant avec une déficience intellectuelle, il ne faut pas se gêner et contacter les services policiers ou encore des ressources d'aide », conseille l'agent Laroche.

Le représentant légal d'une personne majeure déclarée inapte détient d'importants pouvoirs sur celle-ci. Cela vient toutefois avec des responsabilités légales. Ainsi, le représentant doit « consentir à des soins » et « veiller à ce que [la personne inapte] soit hébergée dans un milieu de vie qui correspond à son état et à ses besoins », peut-on lire sur le site web du Curateur public.

L'avocat de Mme Guénette, Me Pierre Poupart, n'a pas voulu commenter l'affaire. L'accusée doit revenir en cour le 16 mars prochain.



Ce bulletin se veut un lieu d'échange autour d'une revendication centrale : obtenir de meilleurs services publics pour les personnes qui vivent avec une déficience intellectuelle. Ses pages vous sont ouvertes. N'hésitez pas à nous communiquer vos commentaires.



## LE GOÛT D'UN AUTRE MONDE QUI S'APPELLE L'AVENIR

*Article paru l'automne dernier dans le Journal d'information de Parents pour la déficience intellectuelle. L'auteure a bien voulu le remanier pour notre bulletin.*

Delphine Ragon

La pandémie a réduit les services dédiés aux personnes handicapées comme peau de chagrin. Plusieurs de ces personnes et leurs familles ont été abandonnées. Face à cette situation, le découragement est légitime, mais il n'est pas une option.

### Le besoin de communauté

Comme l'a écrit dans une communication récente le Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec (MEPACQ) : « La peur nous paralyse, la communauté nous mobilise ». Or, la communauté c'est nous, personnes concernées, parents, proches et alliés. C'est aussi le mouvement communautaire qui doit continuer de se mobiliser pour une société plus juste, plus que jamais.

### Les services publics avant tout

Ceci dit, rappelons-nous collectivement qu'un réinvestissement majeur doit être fait dans les services publics et que c'est cette bataille que nous devons mener plus que toutes les autres. Les organismes ne peuvent pas et ne doivent pas se substituer à des services publics défaillants. Ce n'est ni leur rôle, ni leur mission. Nous devons revendiquer des services publics forts. Cela passe, notamment, par le rapatriement dans le réseau public de certains services essentiels actuellement privatisés ou semi-privatisés.

C'est cette revendication qui nous mobilisera durant les prochaines années. Elle sera longue et difficile car ce sera bientôt l'heure du bilan financier de la crise sanitaire qui s'accompagnera inévitablement d'appels à l'austérité et de coupures dans les services publics. Elle est cependant la seule qui puisse éviter la disparition des services destinés aux personnes handicapées.

### Construire et reconstruire

Utopique ce combat et cette mobilisation? Oui, et non. Le présent n'est pas seulement un ensemble de données à interpréter, mais aussi une réserve de possibles à imaginer. Puisque l'avenir n'est jamais sûr, autant fixer nous-mêmes l'horizon de nos attentes. Penser et agir ainsi nous semble seul garant d'un espoir, ou comme l'écrit le philosophe allemand Ernst Bloch dans son ouvrage le « principe d'espérance » : « Cette puissante énergie sans laquelle l'humain perd le cap de son existence et s'abîme dans la déprime. Croire en un avenir meilleur est le premier ressort du progrès personnel et collectif. » Ensemble, nous trouverons l'énergie, le courage et les moyens

---

## POUR SAUVER LES SERVICES PUBLICS ADHÉRER À NOTRE ORGANISME ET DIFFUSER NOTRE BULLETIN

---

Il existe déjà un large consensus sur la nécessité de réformer en profondeur le réseau de la santé et des services sociaux. Mais cela ne suffit pas. Pour faire valoir les besoins des personnes qui ont une déficience intellectuelle, Il faut compter sur les énergies du plus grand nombre possible de personnes et de groupes. SOS DI SERVICES PUBLICS s'est donné pour mission de fédérer ces forces. C'est aussi la raison pour laquelle nous sollicitons votre adhésion et votre collaboration.

Que vous soyez parents, responsable d'une personne ayant une déficience, dirigeant d'un groupe ou d'une association, **vous êtes invités à adhérer à SOS DI SERVICES PUBLICS** en nous contactant à l'adresse courriel inscrite plus bas. Vous trouverez également notre plateforme de revendications à l'adresse suivante :

<http://rppadim.com/Rppadim/Pdf/Refonder-les-services.pdf>.

### À TOUS CEUX QUI REÇOIVENT CE BULLETIN

Nous vous invitons à le diffuser le plus largement possible et à solliciter vos membres pour qu'ils adhèrent à notre organisme et augmentent notre force.

**VOTRE ADHÉSION EST IMPORTANTE,  
VOTRE SOUTIEN EST NÉCESSAIRE !**



POUR TOUTE COMMUNICATION :  
SOS DI SERVICES PUBLICS  
911 Jean-Talon, Est, local 227A  
Montréal, QC H2R 1V5  
Tél.: 514-255-3064  
[marcelfaulkner@rppadim.com](mailto:marcelfaulkner@rppadim.com)

 [SOS DI SERVICES PUBLICS  
https://sosdiservicespublics.jimdosite.com](https://sosdiservicespublics.jimdosite.com)